



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD, Marilyne MORIN, Laetitia GAUGUIN, Julie CODRON, Coralie CONCHAUDRON, Jean-François COURTY, Romain BROQUET, Jean-Philippe CONCHAUDRON, Gérard PERROT.

ABSENT :

- Samuel CHARA

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Le nombre de conseillers présents étant de 9, le quorum est atteint et le conseil municipal peut délibérer valablement conformément à l'article L 2121 – 17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Laetitia GAUGUIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2022. Aucune remarque, ni modification sont faites.

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2022.**

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour. Mr Jean-Philippe CONCHAUDRON demande à Madame le Maire et aux membres du Conseil l'ajout d'un points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Arrêté du 12/07/2018, interdiction de circulation chemin du Moulin de Chasserat.

Les membres du Conseil acceptent.

Ordre du jour :

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation
2. Règlement intérieur et contrat de location de la salle des fêtes
3. Participation du SIVOS pour 2022
4. Don à la caisse des écoles

1. Registre des décisions prise par le Maire par délégation :

Par délégation 2020-06-09 en date du 05 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué certaines attributions au Maire. Lors de chaque réunion du Conseil Municipal, le Maire doit rendre compte des attributions exercées par délégation :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
351	13/12/2022	Colis ainés	COMPTOIR ACTIF	607,47 €
352	13/12/2022	Sapins	G.MATERNAUD	224,73 €
361	29/12/2022	Viennoiserie	CORBY	51,10 €
371	10/01/2023	Fournitures administratives	BRUNEAU	243,28 €
11	19/01/2023	Galettes	CORBY	336,00 €
12	19/01/2023	Boissons	SAS PHILAN	178,91 €
17	24/01/2023	Travaux divers logements école	OLIVIER	767,99 €
18	24/01/2023	Arrets volets logement école	OLIVIER	1 011,60 €
20	24/01/2023	Diagnostic logement école	EXIM	301,75 €
Total des décisions émises				3 722,83 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 3 722,83 €.**

2. Règlement intérieur et contrat de location de la salle des fêtes :

Les tarifs de location de la salle des fêtes ayant été adoptés par délibération n°2022-12-52 lors du conseil municipal du 12/12/2022, il est nécessaire d'apporter les modifications retenues sur le règlement intérieur et sur les contrats de location. Il est proposé aux conseillers de valider le règlement intérieur et le contrat de location modifiés.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents, la modification du règlement intérieur et du contrat de location de la salle des fêtes et autorise Madame le Maire a les utiliser, après visa du contrôle de légalité.**

3. Participation du SIVOS pour 2022 :

Madame le Maire donne le détail des frais d'eau, d'électricité et de gaz qui ont été engagés par la commune pour le compte du SIVOS pour l'école et la cantine en 2022. Le montant s'élève à 3 428.68 €. Il est proposé au Conseil de valider cet état de frais pour transmission au SIVOS.

- **Le Conseil municipal, valide à l'unanimité des membres présents, l'état de frais pour un montant de 3 428.68 €.**

4. Don à la caisse des écoles :

Madame le Maire fait part aux membres du conseil que Mme et Mr LOSSEROY n'ont pas désiré assister au repas des ainés et ont demandé que le montant du prix du repas, soit 30 €, soit versé à la caisse de l'école des Ormes pour les enfants. Mme le maire propose au Conseil d'accepter cette demande.

- **Le Conseil municipal, accepte la demande de Mme et Mr LOSSEROY, par 4 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.**

5. Arrêté du 12/07/2018, interdiction de circulation chemin du Moulin de Chasserat :

Suite à l'arrêté du 12/07/2018 interdisant la circulation chemin du Moulin de Chasserat, Mr Jean-Philippe CONCHAUDRON s'interroge et demande à Madame le Maire, pourquoi cette interdiction a- été mise en place. Madame le Maire indique que cet arrêté de circulation pris conjointement entre le Maire de Sommecaise et le Maire des Ormes alors en fonction en 2018 relève des pouvoirs de police des maires et n'avait pas à être soumis à l'avis du Conseil Municipal. Les conseillers demandent à l'unanimité que cet arrêté soit abrogé.

Madame le Maire s'entretiendra avec le Maire de Sommecaise, mais précise que cet arrêté ne peut être abrogé qu'en cas d'accord des deux maires.

Informations diverses :

- ✚ Madame le Maire présente de nouveaux plans du chalet et son extension.
- ✚ Rendez-vous le 10/01 avec le SDEY : étude de pose de panneaux solaires sur la toiture de la salle des fêtes.
- ✚ Eclairage public SDEY :
 - Télégestion mise en place le 19/01 avec Samuel : abaissement de l'intensité et réglage de la plage horaire,
 - Implantation de 2 poteaux d'éclairage route du couvent cette semaine par EIFFAGE après la pose de la gaine par TMP,
 - Intervention EIFFAGE : décalage du luminaire aux Ombreaux et modification du luminaire à la charmée.
- ✚ Téléphonie mobile : rendez-vous le 18/01 : dossier d'information et descriptif Bouygues.
- ✚ Fibre : raccordement du NRO en cours, pose du SRO prévue en février, travaux route des Temples. Mise en service fin 2023. Des réunions en faveur des habitants seront prévues sur la commune.
- ✚ Entretien des routes :
 - 1 devis de l'entreprise EUROVIA
 - Un rendez-vous est prévu avec l'entreprise BANSARD le 28/02 à 15h00.
- ✚ Plateau multisports : un rendez-vous aura lieu le mardi 21/02 à 14h30 avec les entreprises TRANSALP et TMP.
- ✚ Des débris ont été retrouvés sous le porche du cimetière alors que des containers sont prévus à cet effet, derrière le cimetière. Une affiche sera apposée sous le porche à l'entrée du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Aux ORMES, le 6 février 2023

Secrétaire de séance

Madame le Maire

Laetitia GAUGUIN

Danielle MAILLARD



